



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
18 juin 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale****Cinquante-quatrième session**

Point 101 b) de la liste préliminaire\*

**Environnement et développement durable :****Décennie internationale pour la prévention  
des catastrophes naturelles****Conseil économique et social****Session de fond de 1999**

Genève, 5-30 juillet 1999

Point 13 h) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions économiques et  
environnementales : Décennie internationale  
pour la prévention des catastrophes naturelles**

## **Recommandations concernant les arrangements institutionnels relatifs aux activités de prévention des catastrophes menées par les organismes des Nations Unies après la clôture de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport fait suite à la résolution 53/185 de l'Assemblée générale. Parallèlement au rapport établi par le Secrétaire général sur la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (A/54/132-E/1999/80 et Add.1) en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/236, il se veut une contribution aux débats du Conseil sur les arrangements à mettre en place par le système des Nations Unies pour la prévention des catastrophes naturelles. Il comprend trois parties : mandat de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (première partie), réalisations de la Décennie (deuxième partie), et recommandations pour l'avenir (troisième partie). Une liste des réunions régionales et thématiques de la Décennie tenues entre juin

---

\* A/54/50.

\*\* E/1999/100 et Add.1.

1998 et juin 1999 figure à l'annexe. Le rapport préconise le maintien d'un service de liaison informel dans les domaines de l'élaboration des politiques, du plaidoyer et de la coordination des activités de prévention des catastrophes menées par les organismes des Nations Unies après la clôture de la Décennie.

## Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Mandat .....	1-4	3
II. Réalisations de la Décennie .....	5-11	3
III. Recommandations pour l'avenir .....	12-24	5
Annexe		
Liste des réunions régionales et thématiques d'évaluation de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, juin 1998-juin 1999 .....		9

## I. Mandat

1. Le mandat de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles découlait des buts et objectifs définis dans le Cadre international d'action, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/236. En raison de l'état des connaissances scientifiques sur les catastrophes naturelles au début de la Décennie, les stratégies étaient axées sur la prévention des catastrophes, l'évaluation des dégâts qu'elles pourraient causer et l'atténuation et la réduction des dommages grâce à l'assistance technique et au transfert de technologie, à l'éducation et à la formation.

2. À sa session de fond de 1994, le Conseil économique et social a évalué les activités de la Décennie à mi-parcours. Les résultats de l'évaluation ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/22 A. S'appuyant sur les conclusions de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que sur la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama (voir A/CONF.172/9, chap. I, annexe I), l'évaluation à mi-parcours préconisait de nouvelles stratégies pour la deuxième moitié de la Décennie.

3. En conséquence, au cours de la Décennie, une large place a été faite aux sciences sociales et à l'économie, à l'élaboration de politiques, y compris la législation et les politiques nationales de prévention des catastrophes; les approches régionales et sous-régionales ont été renforcées et la préparation aux situations d'urgence a été abandonnée au profit de la réduction de la vulnérabilité et des risques. Au total, on s'est davantage employé à promouvoir les applications concrètes de la science et de la technique dans le domaine de la prévention des catastrophes. La communauté des utilisateurs, maillon essentiel de l'interaction planification des catastrophes et application des mesures concrètes prises pour les prévenir, a été l'objet d'une attention accrue.

4. L'évolution de la nature, de la fréquence, de l'intensité et de la complexité des catastrophes à travers le monde (voir deuxième partie ci-après) entraînera nécessairement des modifications des mandats confiés aux organismes des Nations Unies dans le domaine de la prévention des catastrophes. Pour préserver leur capacité d'accompagner les efforts de prévention des catastrophes des États Membres au-delà de l'an 2000, l'élan suscité par la Décennie devra être maintenu.

## II. Réalisations de la Décennie

5. Les réalisations de la Décennie sont décrites en détail dans le rapport du Secrétaire général sur la Décennie (A/54/32-E/1990/80 et Add.1). Le présent aperçu des principaux enseignements et observations sur l'évolution des risques de catastrophe est établi à l'appui des propositions d'arrangements opérationnels et institutionnels à mettre en place après la clôture de la Décennie.

6. Les catastrophes naturelles sont devenues nettement plus graves et plus fréquentes au cours de la Décennie, entraînant des conséquences de plus en plus dramatiques pour les populations et l'habitat. Ces deux dernières années surtout, une série de grandes catastrophes naturelles a rappelé aux différentes communautés du monde que les catastrophes naturelles constituent une menace. Du point de vue statistique, il a été établi que la plupart étaient «des catastrophes intervenant une fois tous les 100 ans» et elles ont de ce fait été considérées comme des «catastrophes du siècle» dans les pays et régions touchés (voir encadré).

### Aperçu de quelques catastrophes récentes

En 1997/98, la grande sécheresse causée par El Niño et les incendies de forêt qui se sont ensuivis ont entraîné d'énormes perturbations socioéconomiques en Indonésie. Parallèlement, certains pays africains se sont durement ressentis des inondations et de la sécheresse. Un tremblement de terre au nord de l'Afghanistan a provoqué des pertes très sévères en vies humaines et d'importants dommages matériels. Le Bangladesh et la Chine ont une fois encore connu de très graves inondations. Les ouragans Georges et Mitch ont dévasté les communautés vulnérables d'Amérique centrale et des Caraïbes. Des inondations massives et des coulées de boue ont également durement touché les économies et la santé des populations de la côte Pacifique des pays d'Amérique du Sud. L'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été pratiquement paralysée du fait de l'exacerbation des effets de la sécheresse, du gel et des tsunamis. L'Europe a connu l'une de ses inondations les plus graves dans le bassin du fleuve Oder, tandis que les tornades ravageaient des villes en Amérique du Nord, faisant plus de morts et de blessés que n'importe quelle autre catastrophe de ces 20 dernières années. En février 1999, des avalanches massives provoquées par des chutes de neige particulièrement importantes dans la région alpine ont causé de nombreuses pertes en vies humaines et d'énormes dommages matériels.

7. Selon la compagnie munichoise de réassurance, les pertes économiques résultant de ces catastrophes naturelles majeures ont été neuf fois plus importantes que celles enregistrées en 1960. Par rapport aux autres années, 1998 a été particulièrement sombre, les pertes totales occasionnées par quelque 700 catastrophes naturelles étant estimées à 93 milliards de dollars. Cette augmentation progressive des pertes est due à une série de facteurs, souvent concomitants, dont les suivants :

a) La concentration permanente de la population et des biens dans les zones à haut risque, et l'insuffisance des efforts visant à atténuer les risques et la vulnérabilité;

b) L'abandon à l'échelle mondiale des stratégies de prévention des catastrophes dans la planification socioéconomique, l'évaluation des risques et la surveillance, l'alerte rapide et la planification préalable aux catastrophes;

c) La vulnérabilité de plus en plus grande des sociétés modernes industrialisées aux catastrophes, entre autres parce qu'elles s'appuient sur des infrastructures complexes;

d) La dégradation de l'environnement naturel, qui a pour effet de susciter des synergies négatives entre l'apparition d'un phénomène naturel et l'aggravation des risques pour les communautés exposées aux catastrophes naturelles;

e) Des preuves de plus en plus convaincantes attestant le changement climatique dans le monde, y compris l'accentuation éventuelle de la variabilité du climat, illustrée par le phénomène El Niño ou la Niña;

f) L'apparition plus fréquente de catastrophes dites "complexes" (naturelles-technologiques, naturelles-écologiques);

g) Les conséquences de la généralisation de la pauvreté dans les pays en développement et le risque d'effondrement de l'économie des pays en transition, qui auraient pour effet d'aggraver la vulnérabilité des communautés aux catastrophes naturelles.

8. Malgré ces tendances négatives, plusieurs faits nouveaux contraires ont été relevés à l'échelle mondiale, ce qui a permis de soutenir les buts et objectifs suivants de la Décennie, dont :

a) Mieux comprendre dans de nombreux milieux professionnels la nécessité d'une orientation plus large des approches intersectorielles comme la climatologie, cadre où la prévention des catastrophes est analysée par rapport aux modifications de l'environnement, à la gestion des ressources en eau, des zones côtières et à l'élévation du niveau de la mer;

b) Mieux comprendre les facteurs humains de l'apparition des catastrophes naturelles et le lien entre facteurs socioéconomiques, facteurs de risque et vulnérabilité aux catastrophes;

c) Améliorer sensiblement le développement de moyens de télécommunication et de systèmes informatiques puissants et compacts, qui permettent de mieux accéder à l'information et aux données en temps réel sur les risques naturels dans la plupart des régions du monde;

d) Investir dans les techniques d'observation de la terre et mettre en place des systèmes mondiaux de surveillance des océans, des zones terrestres et du climat (Systèmes mondiaux d'observation des océans, des zones terrestres et du climat);

e) Susciter un intérêt accru pour l'étude des modifications du climat à l'échelle mondiale, en particulier le changement climatique et la variabilité du climat, et améliorer sensiblement la connaissance scientifique du régime climatique mondial, les prévisions de la variabilité et des extrêmes du climat, ainsi que la projection de leurs effets sur la société.

9. En conséquence, les objectifs de la Décennie sont de plus en plus pris en compte à l'échelon national, comme le témoigne le nombre sans cesse croissant des États Membres (on en compte actuellement 141) qui ont créé des comités nationaux ou des centres de liaison pour la Décennie, ainsi que le passage progressif, dans la plupart de ces pays, de la politique de réaction et de relèvement à celle de la prévention et de la planification préalable dans les plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe. Les conférences régionales de la Décennie, qui ont réuni les gouvernements et les principales organisations de gestion des catastrophes de chacune des cinq régions du monde dans le cadre du plan d'action proposé pour la Décennie jusqu'à la fin de 1999, ont démontré qu'à l'échelon régional, les pays peuvent échanger et mettre en commun leurs expériences et leurs approches. Les approches géographiques communes mises en oeuvre au cours de la Décennie, notamment le projet Radius (Évaluation des risques de séisme et de préparation parasismique des zones urbaines), l'importance accordée au système d'alerte rapide en tant qu'instrument majeur de prévention des catastrophes et les campagnes de promotion de la Décennie, comme la Journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles instituée par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 44/236, ont permis de réaffirmer à l'échelle du système que la prévention des catastrophes est un élément essentiel des stratégies de développement durable.

10. Le Comité directeur interorganisations de la Décennie a servi de cadre d'élaboration des activités de prévention des

catastrophes aux organismes partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies. Plusieurs de ces organismes dont l'Organisation météorologique mondiale, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale et le Conseil international des unions scientifiques, ont défini une nouvelle orientation en matière de prévention des catastrophes dans leurs programmes. D'autres comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Conseil de l'Europe ont renforcé les activités de prévention des catastrophes qu'ils exécutaient déjà avant la Décennie. D'autres encore ont renforcé leur collaboration dans le domaine de la prévention des catastrophes à titre de contribution spécifique aux activités de la Décennie : il en est ainsi des activités menées conjointement par l'Organisation météorologique mondiale et l'UNESCO, l'OMS, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et d'autres organisations. Le Comité scientifique et technique de la Décennie a contribué grandement à l'élaboration des politiques; son rapport final est contenu dans le document A/54/132 - E/1990/80/Add.1.

11. En 1997-1998, la création rapide d'un groupe de travail interorganisations sur le phénomène El Niño dans le cadre de la Décennie a servi d'exemple spécifique de coopération intersectorielle entre divers organismes internationaux. Au titre du plan d'action 1998-1999 de la Décennie, dont les objectifs sont bien définis et les activités bien ciblées, le secrétariat de la Décennie a permis de mener une action concertée dans les domaines de l'élaboration des politiques, du plaidoyer et de la coordination interorganisations à l'appui d'une stratégie globale de prévention des catastrophes pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Les réunions régionales et thématiques de la Décennie organisées dans le cadre du plan d'action (voir annexe) ont montré qu'aux échelons régional et international, les pays peuvent échanger et mettre en commun leurs expériences. Ces dernières années, la fréquence et la sévérité des catastrophes naturelles et technologiques ont rendu plus évidentes les mérites des plates-formes communes.

### III. Recommandations pour l'avenir

12. Une évaluation définitive de la Décennie devra nécessairement prendre en compte l'évolution de la prévention des catastrophes au XXI<sup>e</sup> siècle. D'une part, les besoins change-

ront du fait de l'évolution des risques naturels, de leur éventuelle association avec des catastrophes technologiques ou des conflits politiques, et des bouleversements d'ordre socioéconomique et démographique. D'autre part, l'existence de nouveaux outils technologiques et leur utilisation généralisée modifieront également les caractéristiques de la prévention des catastrophes. L'expérience acquise au cours des 10 dernières années et les tendances actuelles dans les domaines social, politique et scientifique permettent de prévoir que les catastrophes seront caractérisées par l'effet des facteurs suivants, qui peuvent du reste se combiner entre eux :

a) À mesure que la pression démographique s'accroîtra dans certaines régions du monde, des populations de plus en plus nombreuses devront vivre dans des écosystèmes vulnérables aux catastrophes ou dépendre d'écosystèmes vulnérables aux catastrophes;

b) Là où la croissance économique ne suit pas le rythme de la croissance de la population, la misère risquera de s'aggraver et, partant, la vulnérabilité aux catastrophes;

c) Du fait du changement permanent de l'environnement mondial, de nouveaux risques naturels pourraient apparaître et, en se combinant à des risques existants, avoir des conséquences encore jamais vues;

d) Des populations de plus en plus nombreuses vivront une vie précaire dans des zones à hauts risques, ce qui pourrait provoquer des déplacements massifs de population.

13. Cependant, on peut aussi s'attendre à ce que :

a) Grâce à l'amélioration constante des moyens de suivi, de modélisation et de prévision des caractéristiques des régimes climatiques et de l'environnement mondial, les systèmes d'alerte avancée deviennent très perfectionnés et puissent être appliqués à de nombreux types de catastrophes naturelles;

b) Grâce aux puissants outils de télécommunication, combinés aux systèmes électroniques d'information et de positionnement, moins imposants mais plus puissants, les interventions et les opérations de secours pendant et après les catastrophes soient plus efficaces et que la gestion des catastrophes soit mieux coordonnée.

14. Les catastrophes surviennent lorsque des phénomènes ayant des causes naturelles, techniques et humaines ont des retombées sur des systèmes socioéconomiques vulnérables. La vulnérabilité aux catastrophes est fonction de risques objectifs, ainsi que de l'activité humaine dans un environnement aménagé. On peut agir pour modifier les comportements humains; on peut donc réduire le facteur de vulnérabilité. Il s'ensuit que la prévention des catastrophes n'est pas un choix arbitraire mais un impératif moral. Si on peut éviter que les

communautés souffrent, elles ne doivent pas souffrir. Par ailleurs, la prévention des catastrophes présente d'importants avantages socioéconomiques. C'est un domaine où l'insuffisance des investissements se solde par des coûts beaucoup plus élevés en assistance humanitaire et en reconstruction, après les catastrophes, et finit par élargir le fossé entre les riches et les pauvres. Pour des raisons de rapport coût-efficacité, la prévention des catastrophes est donc également un impératif stratégique.

15. La prévention des catastrophes fournit à l'assistance humanitaire l'occasion unique de définir des approches concertées embrassant la prévention, la planification préalable des secours, les interventions elles-mêmes, le relèvement et la reconstruction, en ayant pour but d'accroître la capacité des communautés de réagir face aux catastrophes. Elle permet donc réellement d'établir des liens entre les différents partenaires de l'action humanitaire et du développement durable dans leur action au service de la stabilité sociale et économique.

16. L'enseignement à tirer de la Décennie est que la prévention des catastrophes doit déborder le cadre sectoriel. Elle doit faire partie intégrante de nombreuses stratégies sectorielles, notamment les stratégies de planification du développement et de coopération technique, de gestion des catastrophes et d'assistance humanitaire, de protection des ressources naturelles, de gestion de la croissance démographique et d'atténuation des effets du changement climatique. Par conséquent, elle implique des actions à de nombreux niveaux, par diverses catégories d'acteurs, tant du secteur public que du secteur privé.

17. Un rôle important revient donc aux fonctionnaires des États Membres, qui peuvent améliorer les politiques en matière de prévention des catastrophes. Les ministres des affaires étrangères réunis lors de la deuxième Réunion Asie-Europe, tenue à Berlin le 29 mars 1999, ont approuvé à l'unanimité l'approche adoptée par la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, dans le cadre des efforts visant à resserrer la coopération internationale entre l'Union européenne et 10 États d'Asie. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer la coopération internationale, notamment en matière d'alerte avancée, afin d'atténuer les effets du phénomène El Niño. Autre exemple, la détermination de l'Afrique à intégrer la prévention des catastrophes dans les politiques gouvernementales s'est traduite par la Déclaration de Nairobi sur la prévention des catastrophes naturelles, adoptée à l'issue de la Réunion régionale pour l'Afrique (Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles-PNUE) (18-21 mai 1999), qui affirme que l'on doit assurer la continuité des activités de prévention de catastrophes en Afrique après l'achèvement de la Dé-

ennie, en 1999, afin que les résultats concrets enregistrés au cours de la Décennie ne soient pas perdus, et que les organismes des Nations Unies devraient assurer le maintien des fonctions de mobilisation et de coordination à l'échelon international, confiées jusqu'ici au secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. On retrouve les mêmes points de vue dans les conclusions formulées par la Commission du développement durable dans son rapport final.

18. L'évaluation globale de la Décennie montre que la prévention des catastrophes, loin d'être un concept statique assorti de principes d'action immuables, peut évoluer lorsque les défis changent et que les possibilités techniques se multiplient. Pour éviter de perdre les acquis de la Décennie, il est indispensable de conserver le processus permanent d'examen, d'évaluation et de réforme du principe de base, de l'application et des politiques générales de la prévention des catastrophes. Comme la Décennie l'a confirmé, le système des Nations Unies offre un cadre parfait permettant la rencontre des différents intérêts pour le bénéfice de tous. C'est pourquoi il est absolument vital d'avoir une structure de coopération et de coordination et de promouvoir l'action en synergie, et non le cloisonnement des différentes parties prenantes.

19. À ce sujet, le secrétariat de la Décennie a élaboré une proposition portant sur les dispositifs à mettre en place pour la prévention des catastrophes naturelles après la fin de la Décennie, dans une note d'information soumise à la réunion du Comité directeur interorganisations, tenue le 25 janvier 1999. Cette note, qui a été présentée ensuite au Comité d'organisation du Comité administratif de coordination en mars 1999, proposait la création, le 1er janvier 2000, d'un secrétariat interorganisations pour la prévention des catastrophes naturelles, composé d'une équipe internationale d'experts détachés par les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales et financé par des contributions volontaires des États Membres et par d'autres sources. La note d'information faisait également valoir qu'il faudrait une équipe spéciale interorganisations pour la prévention des catastrophes naturelles, qui serait composée de représentants appartenant ou non au système des Nations Unies.

20. L'équipe spéciale offrirait une instance permettant de mener à bien la prévention des catastrophes en agissant de façon concertée, en particulier grâce au dialogue et à la recherche du consensus. Ses principales fonctions seraient les suivantes :

a) Offrir la principale instance du système des Nations Unies pour la mise au point de stratégies et de politiques de prévention des risques naturels;

b) Mettre en évidence les lacunes des politiques et des programmes de prévention des catastrophes et recommander des mesures correctives;

c) Veiller à la complémentarité de l'action des institutions travaillant à prévenir les catastrophes;

d) Donner des directives au secrétariat;

e) Convoquer les réunions spéciales d'experts sur les questions liées à la prévention des catastrophes. L'équipe spéciale travaillerait en tenant pleinement compte des dispositifs institutionnels qui existent déjà dans le système des Nations Unies concernant les problèmes liés à la prévention des catastrophes naturelles.

21. Le secrétariat interorganisations serait chargé de la sensibilisation, de la mise au point de politiques générales et de la coordination des activités du système des Nations Unies en matière de prévention des catastrophes naturelles. Ses principales fonctions seraient les suivantes :

a) Centraliser, à l'intérieur du système des Nations Unies, la coordination des stratégies et des programmes de prévention des catastrophes naturelles et mettre en synergie les stratégies de prévention des catastrophes et les stratégies socioéconomiques et humanitaires;

b) Faciliter la mise au point de politiques de prévention des catastrophes naturelles;

c) Promouvoir dans le monde entier les conceptions relatives à l'atténuation des effets des risques naturels, grâce à des campagnes de sensibilisation;

d) Faire office de centre international d'échanges s'occupant de la diffusion et de l'échange des informations et des connaissances relatives aux stratégies de prévention des catastrophes;

e) Soutenir les mesures stratégiques et les activités de sensibilisation lancées par les comités nationaux dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles.

22. Le Comité d'organisation du Comité administratif de coordination a pris acte de la note d'information et, afin d'aider le Secrétaire général à formuler les recommandations à soumettre à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil, le Comité d'organisation :

a) A pris note avec satisfaction de la contribution apportée par le système des Nations Unies, en particulier par le secrétariat de la Décennie, aux activités de mobilisation et

de sensibilisation relatives à la prévention des catastrophes naturelles, à l'atténuation de leurs effets et aux secours;

b) A reconnu la nécessité de renforcer constamment la collaboration entre les membres du système des Nations Unies et d'accroître leurs capacités dans ce domaine;

c) A mis l'accent sur la nécessité d'introduire ces activités en tant que partie intégrante du développement durable dans les stratégies nationales;

d) A accueilli favorablement les approches interorganisations, multisectorielles et interdisciplinaires adoptées pour la prévention des catastrophes naturelles, notamment en matière de planification préalable des secours, de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets;

e) A noté la nécessité d'une synergie entre les acteurs du système des Nations Unies et ceux de l'extérieur dans les activités de sensibilisation aux risques, de prévention, de planification préalable des secours et dans les interventions;

f) A également noté que les différentes organisations prenaient progressivement conscience du lien existant entre les catastrophes et le développement et les initiatives qu'elles prennent – y compris la Banque mondiale – pour pouvoir mieux contribuer à la planification préalable des secours, à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets et, notamment les responsabilités confiées au PNUD par l'Assemblée générale concernant le volet opérationnel de la prévention des catastrophes, de l'atténuation de leurs effets et de la planification préalable des secours;

g) A mis l'accent sur la nature non opérationnelle et le caractère universel de la sensibilisation dans le cadre des objectifs de la Décennie;

h) A pris note de l'information fournie par l'Union internationale des télécommunications concernant les modalités de signature ou de ratification de la Convention de Tampere, qui établit le cadre juridique de l'utilisation des télécommunications aux fins de l'assistance humanitaire internationale;

i) A noté que les progrès considérables récemment accomplis en matière de prévisions météorologiques et climatiques, y compris pour des phénomènes tels qu'El Niño, permettait de mieux préparer les communautés vulnérables à faire face aux catastrophes naturelles, d'où l'importance d'un centre de coordination nettement localisé à l'intérieur du système des Nations Unies, chargé des aspects scientifiques et techniques de la planification préalable des secours, de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets.

23. Le Comité d'organisation du Comité administratif de coordination a pris note des différentes options envisagées pour le secrétariat interorganisations; il a noté que le secrétariat entreprendrait à ce sujet des consultations avec les organisations les plus directement concernées, avant de soumettre des propositions à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil. À cet égard, le Comité d'organisation a fait valoir la nécessité d'une approche interorganisations pour le suivi et a mis en garde contre la prolifération des secrétariats. Ensuite, le secrétariat de la Décennie a tenu une série de consultations à ce sujet avec plusieurs organisations et avec d'autres institutions associées de près à son travail.

24. Ayant étudié attentivement les réalisations de la Décennie et les défis à relever dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que les points de vue exprimés au cours des consultations, le Secrétaire général est convaincu que les dispositions futures doivent : a) offrir les conditions optimales pour le volet interorganisations non opérationnel de la sensibilisation aux catastrophes naturelles; b) permettre au dialogue entre les différents partenaires de l'assistance humanitaire et du développement durable de se poursuivre et favoriser la synergie et la complémentarité entre les deux parties; c) mettre en relief les objectifs de la prévention des catastrophes dans le cadre des Nations Unies. Le Secrétaire général est convaincu que, pour réunir ces conditions, la meilleure méthode consiste à créer une équipe spéciale interorganisations pour la prévention des catastrophes naturelles, comme il est proposé au paragraphe 18 ci-dessus, et à établir le secrétariat interorganisations en tant qu'unité distincte au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le secrétariat interorganisations serait financé par des ressources extrabudgétaires, par le canal d'un fonds d'affectation spéciale.

## Annexe

### **Liste des réunions régionales et thématiques d'évaluation de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, juin 1998 – juin 1999**

#### **Réunions régionales**

Europe centrale (Prague, juin 1998)

Europe (Londres, juin 1998)

Septième réunion régionale du Pacifique Sud sur les catastrophes naturelles (Nuku'alofa, Tonga, juillet 1998)

Conférence régionale pour la Communauté d'États indépendants et les pays d'Europe centrale et orientale (Erevan, septembre 1998)

Réunion régionale pour l'Asie (Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles-CESAP) (Bangkok, février 1999)

Prévention et réduction des catastrophes naturelles dans la Méditerranée (Valence, mai 1999)

Réunion régionale pour l'Afrique (Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles-PNUE) (Nairobi, mai 1999)

Conférence panaméricaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (San José, mai-juin 1999)

#### **Réunions thématiques**

Réunion intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (Tampere, Finlande, juin 1998)

Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (Potsdam, Allemagne, septembre 1998)

Séminaire international sur la prévention des catastrophes naturelles pour les routes dans les pays méditerranéens (Istanbul, octobre 1998)

Premier séminaire intergouvernemental d'experts sur El Niño (Guayaquil, Équateur, novembre 1998)

Conférence sur les risques naturels de la montagne (Grenoble, France, avril 1999)

Prévention des catastrophes naturelles : aménagement du territoire et développement durable (Paris, juin 1999)